

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 9
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoir : -

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Régie de recettes « Pôle Culturel » : Intégration des tarifs pour les sorties et séjours culturels 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des activités culturelles proposées par la Commune, les excursions suivantes ont été mises en place :

Match de Rugby, tournoi des VI Nations, France-Angleterre (16/03/2024) HORS MARCHÉ : 18 360 € TTC pour 40 participants (*soit 459 €/pers*).

⇒ Participation par personne fixée à 150€

⇒ Prise en charge de la Commune par personne fixée à 309 € si 40 participants soit un total de 6000 €.

Voyage culturel des Châteaux de la Loire (25-26-27-28/04/2024) : 57 250 € TTC pour 50 participants (*soit 1 145€ / pers*).

⇒ Participation par personne fixée à 350€

⇒ Prise en charge de la Commune par personne fixée à 795 € si 50 participants soit un total de 39 750€.

Sortie pour les enfants au Parc Walibi (26/06/2024) : 4170 € TTC pour 30 participants (*soit 139€/pers*).

⇒ Participation par personne fixée à 0€ pour les enfants (<18 ans) et pour le 1^{er} accompagnant / 50€ à partir du 2^{ème} accompagnant.

⇒ Prise en charge de la Commune par personne fixée à 139€ par enfant et pour le 1^{er} accompagnant et 89€ pour le 2^{ème} accompagnant si 30 participants soit un montant total de 5700 € (si 25 enfants + 25 adultes payants).

Voyage des Aînés à Chambéry (12/09/2024) : 5250 € TTC pour 30 participants (*soit 175€ / pers*).

⇒ Aucune participation n'est demandée

⇒ Prise en charge de la Commune par personne fixée à 175 € si 30 participants soit un total de 5250 €

Voyage culturel à Vienne en Autriche (27-28-29/09/2024) : 64 350 € TTC pour 50 participants (*soit 1 287€ / pers*).

⇒ Participation par personne fixée à 350€

⇒ Prise en charge de la Commune par personne fixée à 937 € si 50 participants soit un total de 46 850 €

Voyage culturel de Noël à Toulouse (29-30/11 et 01/12/2024) : 55 800 € TTC pour 50 participants (*soit 1 116€ / pers*).

⇒ Participation par personne fixée à 350€

⇒ Prise en charge de la Commune par personne fixée à 766 € si 50 participants soit un total de 38 300€

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 038-213805278-20231023-12_231023_12-DE



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'organisation des sorties et séjours culturels 2024 et fixe les tarifs comme indiqué ci-dessus pour intégration au sein de la régie « Pôle Culturel »
- Décide de la prise en charge d'une participation par la Commune, comme indiqué ci-dessus.
- Décide de la prise en charge par la Commune de la participation de l'agent du Pôle Culturel encadrant ces voyages
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6247 du budget communal 2024.
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 26/10/2023

Le Maire,

Yves GENEVOIS

